

CIRCULAIRE ET CALENDRIER CYCLISME PISTE 2021/2022

ARTIGUES le 8/11/2021,

Le Comité Départemental UFOLEP Gironde propose à nouveau à ses licenciés cyclosport de pratiquer le cyclisme sur piste au Stadium vélodrome de BORDEAUX.

Le Comité Départemental UFOLEP 33 est lié à la société gérante de l'équipement (AXEL VEGA) par convention pour l'utilisation des créneaux que nous vous proposons. Nous vous demandons donc de bien prendre connaissance et de diffuser largement la présente circulaire.

Dates:

- Les entraînements se dérouleront chaque jeudi de 20h00 à 21h00 (sauf exception).
- Les entraînements débuteront le jeudi 18/11/2021 et se termineront le 24/03/2022.
- les créneaux pistes réservés par l'UFOLEP Gironde sont d'une heure. Les créneaux sont ouverts à tous que vous souhaitiez apprendre ou vous perfectionner dans cette discipline exigeante et complexe. Attention, ce n'est pas une heure de préparation à la compétition mais bien une heure d'apprentissage et de découverte aux différentes disciplines de la piste et à sa maîtrise.

Licence:

La licence UFOLEP saison 2021/2022 est obligatoire pour pouvoir accéder aux créneaux UFOLEP. **Une licence R5 compétition est OBLIGATOIRE.**

Accès de la piste aux débutants :

Il est fortement conseillé à tout licencié UFOLEP, débutant le cyclisme sur piste, de s'inscrire au préalable à un baptême organisé par le vélodrome.

Cotisation - prix:

Une cotisation de **10€** par coureur pour toute la saison piste est demandée. Toutefois, le comité a décidé dans son plan de relance d'accompagner les pratiquants en faisant une remise de 100% sur le coût de cette cotisation pour la saison 2021-2022.

Mesures sanitaires:

Un Pass'Sanitaire devra être présenté en entrant dans le stadium afin d'être autorisé à rouler ou à regarder.



Vélos:

chaque cycliste devra être en possession d'un vélo piste dont il aura entièrement la charge. Aucune location de vélo n'est possible par le stadium.

Aucune location de vélos gérée par le comité UFOLEP ne pourra être mise en place.

Rangement du matériel :

celui-ci pourra se faire dans une cabine dédiée à l'UFOLEP Gironde sans qu'aucune surveillance ne soit néanmoins assurée. Cette cabine ne sera ouverte que lors des créneaux réservés.

Les cyclistes désireux d'assurer une protection complète de leur matériel pourront directement réserver un crochet auprès de la société AXEL VEGA.

CALENDRIER 2021-2022

Date	Horaire
jeudi 18 novembre 2021	20h à 21h
jeudi 25 novembre 2021	20h à 21h
jeudi 2 décembre 2021	20h à 21h
jeudi 9 décembre 2021	20h à 21h
jeudi 16 décembre 2021	20h à 21h
jeudi 6 janvier 2022	20h à 21h
jeudi 13 janvier 2022	20h à 21h
jeudi 20 janvier 2022	20h à 21h
jeudi 27 janvier 2022	20h à 21h
jeudi 3 février 2022	20h à 21h
jeudi 10 février 2022	20h à 21h
jeudi 3 mars 2022	20h à 21h
jeudi 10 mars 2022	20h à 21h
jeudi 17 mars 2022	20h à 21h
jeudi 24 mars 2022	20h à 21h



Encadrement des sessions :

La convention liant le Comité Départemental UFOLEP à la société AXEL VEGA stipule que l'encadrement des sessions doit être assuré par l'UFOLEP.

Ainsi, chaque club souhaitant inscrire des adhérents aux créneaux doit simultanément fournir le nom d'un bénévole (coureur ou autre).

Le rôle de cette personne est d'assurer la sécurité lors de l'entrainement, elle ne pourra pas être sur son vélo lorsqu'elle assure la sécurité. Toutefois, il peut y avoir plusieurs encadrants lors d'un créneau afin de vous permettre un relais pour ceux désirant s'entrainer.

Pour chaque créneau horaire, les encadrants doivent signaler, <u>au moins 1 semaine avant, leur disponibilité en</u> s'inscrivant auprès de la délégation départementale. Le cas échéant, le créneau sera annulé.

By

Le Directeur Départemental
UFOLEP Gironde & Bordeaux
Maritime Métropole
Loïc BLANCHET